

Extrait du procès-verbal d'une séance du conseil d'administration tenue le 29 septembre 2016.

DE-CA-16-97	Acceptation des Priorités d'intervention 2016-2017 de Développement économique – CLD Gatineau en matière de développement économique
--------------------	---

ATTENDU QUE mandaté par la Ville de Gatineau, Développement économique – CLD Gatineau a pour mission d'appuyer et d'accompagner les entreprises afin de favoriser le développement et la diversification économique ainsi que la création de la richesse sur le territoire Gatineau;

ATTENDU QUE le plan d'affaires, adopté par le Conseil d'administration le 16 mai 2016 (DE-CA-16-47), recentre la mission de l'organisation sur l'appui et l'accompagnement des entreprises et des entrepreneurs.

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Corporation souhaite définir ses priorités d'intervention pour la période 2016 – 2017, et ce, en conformité avec l'entente contractuelle entre la Ville de Gatineau et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

♦ Il est proposé par Pierre Rouleau, appuyé par Pierre Plangger et résolu :

QUE les membres du Conseil d'administration acceptent les priorités d'intervention 2016 - 2017 suivantes de la Corporation en matière de développement économique :

- 1- Favoriser le développement et la diversification économique ainsi que la création de la richesse sur le territoire de la ville de Gatineau, et ce, en complémentarité avec cette dernière, la Commission de développement économique et son Secrétariat au développement économique;
- 2- Établir une liste prioritaire des partenaires et négocier des protocoles de collaboration;
- 3- Conclure une entente spécifique avec la Chambre de commerce de Gatineau pour le dossier de mentorat; la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL) pour la création d'un pôle d'excellence en économie sociale; et le Service Intégration Travail Outaouais (SITO) pour la promotion de l'entrepreneuriat immigrant;
- 4- Établir de nouvelles politiques d'investissement en lien avec le plan d'affaires;
- 5- Mettre en place une plateforme informatique qui permettra l'échange d'information et le référencement au bénéfice des entreprises de Gatineau;
- 6- Assurer un suivi conjoint avec la Ville du transfert des dossiers, notamment des demandes de renseignements en urbanisme et aux travaux publics.

QUE cette résolution soit transmise à la Ville de Gatineau afin de satisfaire aux conditions de l'entente du Fonds de développement du territoire (FDT).

Adoptée.

Copie conforme.



**Yves Dupont,
Secrétaire-trésorier**